



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2022

N°2022.33 - CREATION D'UN POSTE DE CHARGE D'OPERATION AU SEIN DU SERVICE « AMENAGEMENT RIVIERE PAYSAGE »

Le treize septembre deux mille vingt-deux à 18h00, le Bureau syndical légalement convoqué le mardi six septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni, dans les locaux du Syndicat à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

François CHOLLEY, Président du Syndicat Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Olivier THOMAS, 1^{er} vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Marcoussis,
Fatima OGBI, 3^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,
Francis SAINT-PIERRE, 4^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7^e vice-présidente, Le Val Saint Germain,
Pierre LE FLOC'H, 8^e vice-président, Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,
Nicolas FOUQUE, 12^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Camille BERTINE, 14^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Olivier MARCHAU, 15^e vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Epinay-sur-Orge,
Gérard KERVRAN, 5^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Emmanuel DASSA, 6^e conseiller délégué, Communauté de Communes du Pays de Limours, Briis-sous-Forges,

Secrétaire de séance : *Fatima OGBI, 3^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,*

Etaient excusés :

Thierry DEGIVRY, 2^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Fontenay-lès-Briis,
Sophie RIGault, 5^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Jean-Jacques GROUSSEAU, 6^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Gilles FRAYSSE, 10^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
William BERRICHILLO, 13^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Saint-Maurice-Montcouronne,
Fabrice ARBELET, 2^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Jean-Claude DESILE, 3^e conseiller délégué, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Saint-Chéron,
Sylvain TANGUY, 4^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,

SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU SYNDICAL DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2022

N°2022.33 - CREATION D'UN POSTE DE CHARGE D'OPERATION AU SEIN DU SERVICE « AMENAGEMENT RIVIERE PAYSAGE »

LE BUREAU SYNDICAL,

VU les articles L-5711.1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Comité technique du 30 juin 2022,

CONSIDERANT que les enjeux concernant la désimperméabilisation deviennent de plus en plus importants et qu'ils correspondent aux politiques du Syndicat de l'Orge, à l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Département de l'Essonne, en témoigne le dernier rapport du Giec qui alerte à nouveau sur les efforts sans précédent et immédiats à réaliser en matière de lutte et d'adaptation au changement climatique,

CONSIDERANT que de nombreuses collectivités souhaitent réaliser des actions dans ce domaine mais ne possèdent pas les moyens techniques pour les engager et sollicitent le Syndicat dans cet objectif,

CONSIDERANT que l'intervention des Syndicats mixtes dans le prolongement de leurs compétences par le biais de conventions est inscrite dans la loi et est pratiquée par de nombreuses structures,

CONSIDERANT que les demandes des collectivités sont portées par le service « Aménagement Rivière Paysage » qui suit environ 3 dossiers par an pour 20 à 30% d'un ETP (centre-ville, places, parkings, cours d'école, ...),

CONSIDERANT que le nombre de demandes a fortement augmenté au fil des années et que les communes ont d'ores et déjà sollicité le Syndicat pour 11 projets.

CONSIDERANT que le service « Aménagement Rivière Paysage » ne peut y répondre sans impacter le rythme de traitement des projets propres au Syndicat,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Président à procéder à la création de ce poste,

AUTORISE le Président à procéder au recrutement,

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au Budget,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

DIT qu'il sera rendu compte de la présente délibération au Comité syndical lors de sa prochaine réunion,

DIT que la présente délibération sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs du Syndicat,

Fait à Ollainville, le 13 septembre 2022

Le Président du Syndicat de l'Orge,

François CHOLLEY



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2022

N°2022.34 - CREATION D'UN POSTE RUISSELLEMENT AGRICOLE

Le treize septembre deux mille vingt-deux à 18h00, le Bureau syndical légalement convoqué le mardi six septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni, dans les locaux du Syndicat à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

François CHOLLEY, Président du Syndicat Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Olivier THOMAS, 1^{er} vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Marcoussis,
Fatima OGBI, 3^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,
Francis SAINT-PIERRE, 4^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7^e vice-présidente, Le Val Saint Germain,
Pierre LE FLOC'H, 8^e vice-président, Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,
Nicolas FOUQUE, 12^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Camille BERTINE, 14^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Olivier MARCHAU, 15^e vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Epinay-sur-Orge,
Gérard KERVAN, 5^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Emmanuel DASSA, 6^e conseiller délégué, Communauté de Communes du Pays de Limours, Briis-sous-Forges,

Secrétaire de séance : Fatima OGBI, 3^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,

Etaient excusés :

Thierry DEGIVRY, 2^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Fontenay-lès-Briis,
Sophie RIGault, 5^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Jean-Jacques GROUSSEAU, 6^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Gilles FRAYSSE, 10^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
William BERRICHILLO, 13^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Saint-Maurice-Montcouronne,
Fabrice ARBELET, 2^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Jean-Claude DESILE, 3^e conseiller délégué, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Saint-Chéron,
Sylvain TANGUY, 4^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,

SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU SYNDICAL DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2022

N°2022.34 - CREATION D'UN POSTE RUISSELLEMENT AGRICOLE

LE BUREAU SYNDICAL,

VU les articles L-5711.1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable de la commission prévention du risque inondation du 12 juillet 2022,

CONSIDERANT que le Syndicat s'est engagé dans le cadre du projet de transition agricole et alimentaire, le projet « SESAME », porté par Cœur d'Essonne Agglomération, dont il est cosignataire,

CONSIDERANT que le Syndicat s'est engagé à créer 2 postes afin d'accompagner le changement des pratiques agricoles et piloter les opérations agricoles en matière de biodiversité et d'hydraulique,

CONSIDERANT que ces 2 postes sont financés à hauteur de 50% pour une durée de 4 ans,

CONSIDERANT que le 1^{er} poste axé sur la biodiversité a été créé en 2021 et qu'il s'agit aujourd'hui de la création d'un second poste axé sur le ruissellement agricole,

CONSIDERANT que les membres sollicitent de plus en plus le Syndicat sur des problèmes de ruissellement agricole et autres types de ruissellements, à l'exclusion des ruissellements urbains,

CONSIDERANT que le Syndicat souhaite s'orienter vers une prise de compétence progressive en matière de ruissellement afin de mieux répondre aux besoins exprimés par ses membres

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Président à procéder à la création de ce poste,

AUTORISE le Président à procéder au recrutement,

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

DIT qu'il sera rendu compte de la présente délibération au Comité syndical lors de sa prochaine réunion,

DIT que la présente délibération sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs du Syndicat,

Fait à Ollainville, le 13 septembre 2022

Le Président du Syndicat de l'Orge,

François CHOLLEY

SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2022

N°2022.35 - MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL

Le treize septembre deux mille vingt-deux à 18h00, le Bureau syndical légalement convoqué le mardi six septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni, dans les locaux du Syndicat à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

François CHOLLEY, Président du Syndicat Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Olivier THOMAS, 1^{er} vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Marcoussis,
Fatima OGBI, 3^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,
Francis SAINT-PIERRE, 4^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7^e vice-présidente, Le Val Saint Germain,
Pierre LE FLOC'H, 8^e vice-président, Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,
Nicolas FOUQUE, 12^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Camille BERTINE, 14^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Olivier MARCHAU, 15^e vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Epinay-sur-Orge,
Gérard KERVRAN, 5^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Emmanuel DASSA, 6^e conseiller délégué, Communauté de Communes du Pays de Limours, Briis-sous-Forges,

Secrétaire de séance : *Fatima OGBI, 3e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,*

Etaient excusés :

Thierry DEGIVRY, 2^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Fontenay-lés-Briis,
Sophie RIGALT, 5^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Jean-Jacques GROUSSEAU, 6^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Gilles FRAYSSE, 10^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
William BERRICHILLO, 13^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Saint-Maurice-Montcouronne,
Fabrice ARBELET, 2^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Jean-Claude DESILE, 3^e conseiller délégué, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Saint-Chéron,
Sylvain TANGUY, 4^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2022

N°2022.36 - MODIFICATION DU TEMPS PARTIEL

Le treize septembre deux mille vingt-deux à 18h00, le Bureau syndical légalement convoqué le mardi six septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni, dans les locaux du Syndicat à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

François CHOLLEY, Président du Syndicat Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Olivier THOMAS, 1^{er} vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Marcoussis,
Fatima OGBI, 3^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,
Francis SAINT-PIERRE, 4^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7^e vice-présidente, Le Val Saint Germain,
Pierre LE FLOC'H, 8^e vice-président, Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,
Nicolas FOUQUE, 12^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Camille BERTINE, 14^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Olivier MARCHAU, 15^e vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Epinay-sur-Orge,
Gérard KERVRAN, 5^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Emmanuel DASSA, 6^e conseiller délégué, Communauté de Communes du Pays de Limours, Briis-sous-Forges,

Secrétaire de séance : Fatima OGBI, 3^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,

Etaient excusés :

Thierry DEGIVRY, 2^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Fontenay-lès-Briis,
Sophie RIGALT, 5^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Jean-Jacques GROUSSEAU, 6^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Gilles FRAYSSE, 10^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
William BERRICHILLO, 13^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Saint-Maurice-Montcouronne,
Fabrice ARBELET, 2^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Jean-Claude DESILE, 3^e conseiller délégué, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Saint-Chéron,
Sylvain TANGUY, 4^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU SYNDICAL DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2022

N°2022.37 - VERSEMENT DE L'ALLOCATION AUX PARENTS D'ENFANTS HANDICAPES (APEH)

Le treize septembre deux mille vingt-deux à 18h00, le Bureau syndical légalement convoqué le mardi six septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni, dans les locaux du Syndicat à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

François CHOLLEY, Président du Syndicat Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Olivier THOMAS, 1^{er} vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Marcoussis,
Fatima OGBI, 3^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,
Francis SAINT-PIERRE, 4^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7^e vice-présidente, Le Val Saint Germain,
Pierre LE FLOC'H, 8^e vice-président, Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,
Nicolas FOUQUE, 12^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Camille BERTINE, 14^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Olivier MARCHAU, 15^e vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Epinay-sur-Orge,
Gérard KERVRAN, 5^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Emmanuel DASSA, 6^e conseiller délégué, Communauté de Communes du Pays de Limours, Briis-sous-Forges,

Secrétaire de séance : *Fatima OGBI, 3e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,*

Etaient excusés :

Thierry DEGIVRY, 2^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Fontenay-lès-Briis,
Sophie RIGault, 5^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Jean-Jacques GROUSSEAU, 6^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Gilles FRAYSSE, 10^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
William BERRICHILLO, 13^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Saint-Maurice-Montcouronne,
Fabrice ARBELET, 2^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Jean-Claude DESILE, 3^e conseiller délégué, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Saint-Chéron,
Sylvain TANGUY, 4^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,

SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU SYNDICAL DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2022

N°2022.37 - VERSEMENT DE L'ALLOCATION AUX PARENTS D'ENFANTS HANDICAPES (APEH)

LE BUREAU SYNDICAL,

VU les articles L-5711.1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Comité technique du 30 juin 2022,

CONSIDERANT que les bénéficiaires éligibles à l'Allocation aux parents d'enfants handicapés (APEH) sont les agents dont le ou les enfants, âgés de moins de 20 ans, compte tenu du taux d'incapacité (au moins égal à 50%), ouvre droit à l'AEH (Allocation d'éducation d'un enfant handicapé), ou dont le ou les jeunes adultes à charge sont atteints d'une maladie chronique ou d'une infirmité constitutive de handicap reconnue par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH),

CONSIDERANT que le montant mensuel de l'allocation aux parents d'enfants handicapés (APEH) est de 167.54 € pour 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Président à verser l'allocation aux parents d'enfants handicapés (APEH),

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

DIT qu'il sera rendu compte de la présente délibération au Comité syndical lors de sa prochaine réunion,

DIT que la présente délibération sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs du Syndicat,

Fait à Ollainville, le 13 septembre 2022

Le Président du Syndicat de l'Orge,


François CHOLLEY

SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU SYNDICAL DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2022

N°2022.38 - DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR 600 ENQUETES DE CONFORMITE DE MAISONS INDIVIDUELLES

Le treize septembre deux mille vingt-deux à 18h00, le Bureau syndical légalement convoqué le mardi six septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni, dans les locaux du Syndicat à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

François CHOLLEY, Président du Syndicat Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Olivier THOMAS, 1^{er} vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Marcoussis,
Fatima OGBI, 3^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,
Francis SAINT-PIERRE, 4^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7^e vice-présidente, Le Val Saint Germain,
Pierre LE FLOC'H, 8^e vice-président, Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,
Nicolas FOUQUE, 12^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Camille BERTINE, 14^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Olivier MARCHAU, 15^e vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Epinay-sur-Orge,
Gérard KERVRAN, 5^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Emmanuel DASSA, 6^e conseiller délégué, Communauté de Communes du Pays de Limours, Briis-sous-Forges,

Secrétaire de séance : *Fatima OGBI, 3e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,*

Etaient excusés :

Thierry DEGIVRY, 2^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Fontenay-lès-Briis,
Sophie RIGAUT, 5^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Jean-Jacques GROUSSEAU, 6^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Gilles FRAYSSE, 10^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
William BERRICHILLO, 13^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Saint-Maurice-Montcouronne,
Fabrice ARBELET, 2^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Jean-Claude DESILE, 3^e conseiller délégué, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Saint-Chéron,
Sylvain TANGUY, 4^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2022

N°2022.38 - DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR 600 ENQUETES DE CONFORMITE DE MAISONS INDIVIDUELLES

LE BUREAU SYNDICAL,

VU les articles L-5711.1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L-2224-8 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que les principaux objectifs du Syndicat de l'Orge en matière d'assainissement sont de réduire les apports d'eaux claires parasites du système d'assainissement et de limiter l'apport de pollution au milieu naturel,

CONSIDERANT qu'il est indispensable d'engager des actions portant sur la conformité assainissement des branchements des particuliers,

CONSIDERANT les campagnes de contrôles menées par le Syndicat ainsi que l'accompagnement des usagers dans la mise en conformité de leurs installations,

CONSIDERANT le partenariat avec l'AESN afin que les usagers soient financièrement aidés à se mettre en conformité,

CONSIDERANT qu'au cours de l'année 2023, sont prévues plusieurs opérations représentant environ 600 contrôles de conformité pour des maisons individuelles sur le territoire du Syndicat de l'Orge,

CONSIDERANT que des aides financières de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil départemental de l'Essonne pour réaliser ces études peuvent être sollicitées,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil départemental de l'Essonne,

DIT que les dépenses et les crédits correspondants sont inscrits au budget,

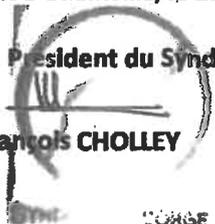
DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

DIT qu'il sera rendu compte de la présente délibération au Comité syndical lors de sa prochaine réunion,

DIT que la présente délibération sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs du Syndicat,

Fait à Ollainville, le 13 septembre 2022

Le Président du Syndicat de l'Orge,


François CHOLLEY

L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2022

N°2022.39 - DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES DIAGNOSTICS DE CONFORMITE SUR LES ZONES POINTS NOIRS DU SYNDICAT DE L'ORGE

Le treize septembre deux mille vingt-deux à 18h00, le Bureau syndical légalement convoqué le mardi six septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni, dans les locaux du Syndicat à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

François CHOLLEY, Président du Syndicat Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Olivier THOMAS, 1^{er} vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Marcoussis,
Fatima OGBI, 3^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,
Francis SAINT-PIERRE, 4^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7^e vice-présidente, Le Val Saint Germain,
Pierre LE FLOC'H, 8^e vice-président, Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,
Nicolas FOUQUE, 12^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Camille BERTINE, 14^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Olivier MARCHAU, 15^e vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Epinay-sur-Orge,
Gérard KERVRAN, 5^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Emmanuel DASSA, 6^e conseiller délégué, Communauté de Communes du Pays de Limours, Briis-sous-Forges,

Secrétaire de séance : Fatima OGBI, 3^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,

Etaient excusés :

Thierry DEGIVRY, 2^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Fontenay-lès-Briis,
Sophie RIGULT, 5^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Jean-Jacques GROUSSEAU, 6^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Gilles FRAYSSE, 10^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
William BERRICHILLO, 13^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Saint-Maurice-Montcouronne,
Fabrice ARBELET, 2^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Jean-Claude DESILE, 3^e conseiller délégué, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Saint-Chéron,
Sylvain TANGUY, 4^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,

SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU SYNDICAL DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2022

N°2022.39 - DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES DIAGNOSTICS DE CONFORMITE SUR LES ZONES POINTS NOIRS
DU SYNDICAT DE L'ORGE

LE BUREAU SYNDICAL,

VU les articles L-5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L-2224-8 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que le Syndicat de l'Orge souhaite poursuivre son objectif en matière de régularisation des rejets des entreprises existantes sur l'ensemble de son territoire,

CONSIDERANT que cette opération concerne des secteurs dont la qualité de l'eau de la rivière est médiocre en raison de rejets d'eaux usées, à savoir au niveau des bassins versants jugés prioritaires,

CONSIDERANT que les entreprises qui n'ont pas encore été diagnostiquées dans ces secteurs dits « pollués » feront l'objet d'un contrôle de conformité,

CONSIDERANT qu'il est prévu de réaliser les diagnostics assainissement d'une soixantaine d'entreprises en 2022, et que l'enveloppe budgétaire pour réaliser ces derniers est estimée à 40 000 € HT,

CONSIDERANT que ces contrôles peuvent être subventionnés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil départementale de l'Essonne,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

AUTORISE le président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau et du Département de l'Essonne pour poursuivre son objectif en matière de régularisation des rejets d'eaux usées non domestiques et assimilées,

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au Budget,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

DIT qu'il sera rendu compte de la présente délibération au Comité syndical lors de sa prochaine réunion,

DIT que la présente délibération sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs du Syndicat,

Fait à Ollainville, le 13 septembre 2022

Le Président du Syndicat de l'Orge,


François CHOLLEY



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU SYNDICAL DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2022

N°2022.40 - REHABILITATION DU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES IMPASSE DE L'ANCIENNE FORGE A BOISSY-SOUS-SAINT-YON : CONVENTION AUTORISANT L'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UN TERRAIN PRIVE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX AVEC LA MISE EN ŒUVRE D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE

Le treize septembre deux mille vingt-deux à 18h00, le Bureau syndical légalement convoqué le mardi six septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni, dans les locaux du Syndicat à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etalent présents :

François CHOLLEY, Président du Syndicat Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Olivier THOMAS, 1^{er} vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Marcoussis,
Fatima OGBI, 3^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,
Francis SAINT-PIERRE, 4^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7^e vice-présidente, Le Val Saint Germain,
Pierre LE FLOC'H, 8^e vice-président, Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,
Nicolas FOUQUE, 12^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Camille BERTINE, 14^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Olivier MARCHAU, 15^e vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Epinay-sur-Orge,
Gérard KERVRAN, 5^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Emmanuel DASSA, 6^e conseiller délégué, Communauté de Communes du Pays de Limours, Briis-sous-Forges,

Secrétaire de séance : Fatima OGBI, 3^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,

Etalent excusés :

Thierry DEGIVRY, 2^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Fontenay-lés-Briis,
Sophie RIGAUT, 5^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Jean-Jacques GROUSSEAU, 6^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Gilles FRAYSSE, 10^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
William BERRICHILLO, 13^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Saint-Maurice-Montcouronne,
Fabrice ARBELET, 2^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Jean-Claude DESILE, 3^e conseiller délégué, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Saint-Chéron,
Sylvain TANGUY, 4^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,

SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU SYNDICAL DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2022

N°2022.40 - REHABILITATION DU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES IMPASSE DE L'ANCIENNE FORGE A BOISSY-SOUS-SAINTE-YON : CONVENTION AUTORISANT L'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UN TERRAIN PRIVE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX AVEC LA MISE EN ŒUVRE D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE

LE BUREAU SYNDICAL,

VU les articles L-5711.1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'afin de résoudre les problèmes de structure, d'étanchéité et les risques d'effondrement du collecteur d'eaux usées, le Syndicat prévoit de réhabiliter le réseau des eaux usées impasse de l'Ancienne Forge à Boissy-sous-Saint-Yon sur 55 mètres linéaires,

CONSIDERANT que ce collecteur dessert une impasse privée,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de signer une convention avec la copropriété gérée par le syndic SERGIC valant autorisation d'occupation temporaire du terrain privé pour la réalisation de travaux et la mise en œuvre d'une servitude de passage,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Président à signer cette convention avec la copropriété,

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au Budget,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

DIT qu'il sera rendu compte de la présente délibération au Comité syndical lors de sa prochaine réunion,

DIT que la présente délibération sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs du Syndicat,

Fait à Oliainville, le 13 septembre 2022

Le Président du Syndicat de l'Orge,


François CHOLLEY

SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2022

N°2022.41 - APPEL A PROJET MESURES AGROENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES 2023-2027

Le treize septembre deux mille vingt-deux à 18h00, le Bureau syndical légalement convoqué le mardi six septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni, dans les locaux du Syndicat à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

François CHOLLEY, Président du Syndicat Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Olivier THOMAS, 1^{er} vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Marcoussis,
Fatima OGBI, 3^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,
Francis SAINT-PIERRE, 4^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7^e vice-présidente, Le Val Saint Germain,
Pierre LE FLOC'H, 8^e vice-président, Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,
Nicolas FOUQUE, 12^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Camille BERTINE, 14^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Olivier MARCHAU, 15^e vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Epinay-sur-Orge,
Gérard KERVRAN, 5^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Emmanuel DASSA, 6^e conseiller délégué, Communauté de Communes du Pays de Limours, Briis-sous-Forges,

Secrétaire de séance : Fatima OGBI, 3^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,

Etaient excusés :

Thierry DEGIVRY, 2^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Fontenay-lès-Briis,
Sophie RIGault, 5^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Jean-Jacques GROUSSEAU, 6^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Gilles FRAYSSE, 10^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
William BERRICHILLO, 13^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Saint-Maurice-Montcouronne,
Fabrice ARBELET, 2^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Jean-Claude DESILE, 3^e conseiller délégué, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Saint-Chéron,
Sylvain TANGUY, 4^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,

SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU SYNDICAL DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2022

N°2022.41 - APPEL A PROJET MESURES AGROENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES 2023-2027

LE BUREAU SYNDICAL,

VU les articles L-5711.1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sont un dispositif du second pilier de la Politique Agricole Commune (PAC) qui permet d'accompagner financièrement pendant 5 ans les exploitations agricoles volontaires dans le développement ou le maintien de pratiques combinant performance économique et performance environnementale,

CONSIDERANT que dans le cadre de la mise œuvre de la réforme de la PAC 2023 - 2027 en France, le dispositif des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) est reconduit sous la responsabilité de l'Etat (DRIAAF en Ile-de-France) qui en assurera la gestion et le pilotage,

CONSIDERANT que les MAEC constituent un dispositif complémentaire du programme SESAME, dont le Syndicat de l'Orge est partenaire depuis 2020 et qui vise à accélérer la transition agroécologique du territoire,

CONSIDERANT qu'un appel à manifestation d'intérêt a été lancé par la DRIAAF pour identifier les opérateurs susceptibles d'animer localement des Projets Agro-Environnementaux (PAEC) pendant 5 ans,

CONSIDERANT que retenu lors de la première étape de sélection, le Syndicat est désormais invité à déposer avant le 30 septembre un dossier complet à l'appel à projets qui permettra de retenir les opérateurs définitifs pour la prochaine programmation des mesures agroenvironnementales et climatiques 2023-2027,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Président à répondre à cet appel à projet et à signer tout acte nécessaire concernant sa mise en œuvre,

DIT que les dépenses et les crédits correspondants sont inscrits au budget,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

DIT qu'il sera rendu compte de la présente délibération au Comité syndical lors de sa prochaine réunion,

DIT que la présente délibération sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs du Syndicat,

Fait à Ollainville, le 13 septembre 2022

Le Président du Syndicat de l'Orge,

François CHOLLEY

SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU SYNDICAL DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2022

N°2022.42 - APPEL A PROJETS « ART ET NATURE EN VALLEE DE L'ORGE »

Le treize septembre deux mille vingt-deux à 18h00, le Bureau syndical légalement convoqué le mardi six septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni, dans les locaux du Syndicat à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

François CHOLLEY, Président du Syndicat Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Olivier THOMAS, 1^{er} vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Marcoussis,
Fatima OGBI, 3^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,
Francis SAINT-PIERRE, 4^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7^e vice-présidente, Le Val Saint Germain,
Pierre LE FLOCH, 8^e vice-président, Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,
Nicolas FOUQUE, 12^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Camille BERTINE, 14^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Olivier MARCHAU, 15^e vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Epinay-sur-Orge,
Gérard KERVRAN, 5^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Emmanuel DASSA, 6^e conseiller délégué, Communauté de Communes du Pays de Limours, Briis-sous-Forges,

Secrétaire de séance : *Fatima OGBI, 3e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,*

Etaient excusés :

Thierry DEGIVRY, 2^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Fontenay-lès-Briis,
Sophie RIGULT, 5^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Jean-Jacques GROUSSEAU, 6^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Gilles FRAYSSE, 10^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
William BERRICHILLO, 13^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Saint-Maurice-Montcouronne,
Fabrice ARBELET, 2^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Jean-Claude DESILE, 3^e conseiller délégué, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Saint-Chéron,
Sylvain TANGUY, 4^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,

SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU SYNDICAL DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2022

N°2022.42 - APPEL A PROJETS « ART ET NATURE EN VALLEE DE L'ORGE »

LE BUREAU SYNDICAL,

VU les articles L-5711.1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que le Syndicat a procédé à un appel à projet artistique pour mettre en place des œuvres grand public dans la vallée de l'Orge,

CONSIDERANT que cinq projets déposés par des artistes présélectionnés conformément aux critères établis dans l'appel à projet, ont été soumis aux votes des élus, des agents du Syndicat et du public,

CONSIDERANT que l'œuvre n°5 a bénéficié du plus grand nombre de votes,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

PROCEDE au choix du candidat artiste en sélectionnant l'œuvre N°5,

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au Budget,

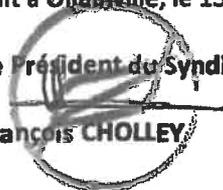
DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

DIT qu'il sera rendu compte de la présente délibération au Comité syndical lors de sa prochaine réunion,

DIT que la présente délibération sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs du Syndicat,

Fait à Ollainville, le 13 septembre 2022

Le Président du Syndicat de l'Orge,


François CHOLLEY

SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU SYNDICAL DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2022

N°2022.43 - CHANGEMENT DU PORTAGE ET DE LA REPARTITION FINANCIERE D'UNE ACTION DU PAPI

Le treize septembre deux mille vingt-deux à 18h00, le Bureau syndical légalement convoqué le mardi six septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni, dans les locaux du Syndicat à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

François CHOLLEY, Président du Syndicat Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Olivier THOMAS, 1^{er} vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Marcoussis,
Fatima OGBI, 3^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,
Francis SAINT-PIERRE, 4^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7^e vice-présidente, Le Val Saint Germain,
Pierre LE FLOC'H, 8^e vice-président, Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,
Nicolas FOUQUE, 12^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Camille BERTINE, 14^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Olivier MARCHAU, 15^e vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Epinay-sur-Orge,
Gérard KERVRAN, 5^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Emmanuel DASSA, 6^e conseiller délégué, Communauté de Communes du Pays de Limours, Briis-sous-Forges,

Secrétaire de séance : *Fatima OGBI, 3e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,*

Etaient excusés :

Thierry DEGIVRY, 2^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Fontenay-lès-Briis,
Sophie RIGault, 5^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Jean-Jacques GROUSSEAU, 6^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Gilles FRAYSSE, 10^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
William BERRICHILLO, 13^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Saint-Maurice-Montcouronne,
Fabrice ARBELET, 2^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Jean-Claude DESILE, 3^e conseiller délégué, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Saint-Chéron,
Sylvain TANGUY, 4^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,

SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU SYNDICAL DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2022

N°2022.43 - CHANGEMENT DU PORTAGE ET DE LA REPARTITION FINANCIERE D'UNE ACTION DU PAPI

LE BUREAU SYNDICAL,

VU les articles L-5711.1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'au moment de l'élaboration du PAPI d'intention Orge Yvette, il a été décidé, pour chacune des 45 actions, de désigner le maître d'ouvrage chargé d'assurer le portage de l'action et de la répartition financière du reste à charge (subventions déduites) entre les différents maîtres d'ouvrages (Syndicat de l'Orge, SIAHVY, PNR de la Haute vallée de Chevreuse,

CONSIDERANT que la clé de répartition financière retenue pour la majorité des actions est la suivante

- SYORP : 54,12%
- SIAHVY : 44,28%
- PNR : 1,6 %

CONSIDERANT qu'une clé de financement différente a été appliquée aux quelques actions qui ne concernaient pas tous les maîtres d'ouvrage,

CONSIDERANT qu'il avait été décidé que l'action I-07 « Définition de l'aléa sur les territoires en tête de bassin » serait portée par le Syndicat de l'Orge et financée uniquement par ce dernier (à hauteur de 87,6 %) et par le PNR (à hauteur de 12,4%), s'agissant d'une action qui concernait peu le SIAHVY,

CONSIDERANT qu'à la suite des récents orages, le territoire du SIAHVY s'est trouvé fortement impacté par le ruissellement et que le SIAHVY, propose pour faciliter l'avancement de cette action (partie 2 B de l'action I-07 Définition des seuils d'alerte ruissellement), d'en assurer la maîtrise d'ouvrage et de contribuer financièrement à cette action selon la clé de répartition appliquée à la plupart des actions PAPI,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Président à modifier le portage de la maîtrise d'ouvrage,

AUTORISE le Président à modifier la répartition financière de la partie 2 B de l'action I-07 Définition de l'aléa sur les territoires en tête de bassin,

DIT que les dépenses et les crédits correspondants sont inscrits au budget,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

DIT qu'il sera rendu compte de la présente délibération au Comité syndical lors de sa prochaine réunion,

DIT que la présente délibération sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs du Syndicat,

Fait à Ollainville, le 13 septembre 2022

Le Président du Syndicat de l'Orge,


François CHOLLEY